

Annexe 2

Formulaire de déclaration d'annulation Besoin de soins d'urgence en garderie et à l'école

Général

Un droit aux soins d'urgence n'est accordé que dans un cadre très restrictif afin que la fermeture des établissements empêche ou retarde le développement des mécanismes de transmission du virus. Si la condition préalable aux soins d'urgence n'est pas remplie, l'enfant ne sera pas admis.

Les soins d'urgence ne sont une option que si

- **les deux** gardiens ou le gardien unique ou, dans le cas des règlements de traitement, la personne actuellement responsable de l'application dans les domaines des infrastructures critiques (voir Annexe 1) et sont empêchés de s'occuper de l'enfant pour des raisons professionnelles ou opérationnelles ; **un seul** des tuteurs légaux est actif dans les domaines suivants et se voit empêché de s'occuper de l'enfant pour des raisons professionnelles et opérationnelles et la prise en charge ne peut pas être assurée par l'autre tuteur légal :
 - o Santé et soins,
 - o Service de sauvetage (y compris les pompiers professionnels),
 - o TRANSPORT
 - o Police ou service pénitentiaire,
 - o Service scolaire et garderie pour les enfants (y compris les élèves en terminale avec leurs propres enfants qui ont besoin d'une garde d'enfants),
 - o L'administration locale ou nationale, si un gardien est chargé de la lutte contre la pandémie du coronavirus.

La condition préalable aux soins d'urgence est que les enfants et leurs tuteurs légaux

1. ne présentent aucun symptôme de Covid-19, et
2. n'aient pas été en contact avec une personne infectée par le SARS-CoV-2 ou 14 jours se soient écoulés depuis le contact avec une personne infectée par le SARS-CoV-2 et ne présentent aucun symptôme de Covid-19. Cela ne s'applique pas aux personnes ayant une tutelle légale qui travaillent dans le secteur des soins de santé et qui s'occupent de patients malades tout en exerçant leur travail et en utilisant les bons équipements de protection contre le Covid-19.

Nous tenons à souligner que les informations suivantes doivent être véridiques et complètes.

Nom, date de naissance, adresse de l'enfant pris en charge

Nom, adresse (si différente) : tuteur légal A	Nom, adresse (si différente) : tuteur légal B
--	--

<p>Tuteur légal de l'employeur A Adresse, personne de contact, numéro de téléphone pour les questions</p>	<p>Tuteur légal de l'employeur B Adresse, personne de contact, numéro de téléphone pour les questions</p>
<p>Dans le cas d'un droit de garde unique ou d'un droit de visite en cours : Je confirme que j'ai un droit de garde exclusif ou un droit de visite en cours.</p> <p>Lieu, date, signature du tuteur légal</p>	
<p>Confirmation du besoin de l'employeur pour</p> <p>Tuteur légaux A (La confirmation doit être reçue par l'établissement au plus tard un jour ouvrable après la demande.)</p> <p>Je confirme que le tuteur légal travaille pour moi. Il travaille dans une infrastructure critique (selon le système) et est absolument nécessaire à l'opération.</p> <p>Lieu, date, signature - cachet de l'employeur</p>	<p>Confirmation du besoin de l'employeur pour</p> <p>Tuteurs légaux B (La confirmation doit être reçue par l'établissement au plus tard un jour ouvrable après la demande.)</p> <p>Je confirme que le tuteur légal travaille pour moi. Il travaille dans une infrastructure critique (selon le système) et est absolument nécessaire à l'opération.</p> <p>Lieu, date, signature - cachet de l'employeur</p>

Un seul des tuteurs légaux est actif dans les domaines suivants et est empêché de s'occuper de l'enfant pour des raisons professionnelles et opérationnelles et la prise en charge ne peut être assurée par l'autre tuteur légal :

- Santé et soins,
- Service de sauvetage (y compris les pompiers professionnels),
- TRANSPORT
- Police ou service pénitentiaire,
- Service scolaire et garderie pour les enfants (y compris les élèves en terminale avec leurs propres enfants qui ont besoin d'une garde d'enfants),
- L'administration locale ou nationale, si un gardien est chargé de la lutte contre la pandémie du coronavirus.

Confirmation du besoin de l'employeur pour	Confirmation du tuteur légal B
<p>Tuteur légaux A (La confirmation doit être reçue par l'établissement au plus tard un jour ouvrable après la demande.)</p> <p>Je confirme que j'ai le gardien légal A dans l'un des domaines mentionnés ci-dessus et est absolument nécessaire à l'opération.</p> <p>Lieu, date, signature - cachet de l'employeur</p>	<p>Je confirme que je ne suis pas en mesure d'assurer les soins.</p> <p>Lieu, date, signature</p>

Déclaration de consentement en vertu de la loi sur la protection des données

Par la présente, je conviens /

(Nom de la crèche/école)

peut traiter les données personnelles susmentionnées afin de vérifier les soins d'urgence de mon enfant. Les données seront enregistrées jusqu'à la fin des soins d'urgence, puis supprimées. Le consentement est volontaire et peut être révoqué à tout moment avec effet futur.

Les soins d'urgence ne peuvent avoir lieu sans consentement.

Le responsable du traitement des données est l'institution de contrôle. Cela remplit les droits de la personne concernée conformément à l'art. 13 para. 2 RGPD (droit à l'information, rectification, suppression, restriction de traitement).

Les coordonnées du délégué à la protection des données de l'institution de contrôle peuvent être demandées.

Lieu, Date, Lieu, Date,

Signature du tuteur légal A Signature du tuteur légal B